

## **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

1. La trente-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 13 au 15 janvier 2021 sous la présidence du Professeur Faical Ben Salah (Tunisie).<sup>1</sup> Le Comité a adopté son ordre du jour<sup>2</sup> après avoir supprimé le point 3.5, Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, en l'absence d'amendements proposés ; il a en outre arrêté son programme de travail.

2. Dans son allocution liminaire, le Directeur général a indiqué que, de la même façon que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait changé le monde à bien des égards, elle changerait également l'OMS. La pandémie a montré que le monde avait besoin d'une OMS forte, et les travaux du Comité sont essentiels pour renforcer l'Organisation. Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2020, et a émis presque 120 recommandations précises sur diverses questions, dont la gestion, la mobilisation et l'allocation des ressources, la responsabilisation, le recrutement, la technologie et l'égalité hommes-femmes. En conséquence, le Secrétariat a établi un mécanisme interne visant à faire progresser la mise en œuvre de ces recommandations et à en assurer un suivi, dans le but de fournir des rapports de situation dans le cadre des points pertinents à l'ordre du jour des réunions du Comité et des autres organes directeurs. Pour 80 % de ces recommandations, les travaux sont déjà en cours.

3. Le Directeur général a noté que, afin d'éviter d'anticiper sur le rapport du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, un avant-projet de budget programme modulable a été préparé pour le prochain exercice biennal, articulé autour de quatre axes stratégiques : le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours ; la consolidation de la résilience grâce à des soins de santé primaires plus robustes, qui sont à la base de la sécurité sanitaire et de la couverture sanitaire universelle ; le renforcement du leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données ; l'action à mener compte tenu de l'urgence d'accélérer les progrès en vue des cibles du triple milliard et des objectifs de développement durable.

4. Comme l'ont souligné les États Membres, l'Organisation reste confrontée à la difficulté majeure de garantir un financement prévisible. Le Directeur général a indiqué que, bien qu'il ne s'agisse pas d'un débat nouveau, celui-ci avait pris une nouvelle dimension en raison de la pandémie. Il a été proposé de mettre sur pied un groupe de travail chargé de définir les principes permettant de déterminer les projets à financer, de proposer des options concernant les fonds nécessaires, et d'envisager la façon dont ces priorités devraient être financées. Si le Conseil exécutif accepte cette proposition, le groupe de travail devrait présenter un rapport de situation à l'Assemblée de la Santé en mai 2021. Les conclusions du groupe de travail orienteraient ensuite les révisions du budget programme 2022-2023, soumises à l'Assemblée de la Santé en mai 2022.

---

<sup>1</sup> La liste des participants figure dans le document EBPBAC33/DIV./1.

<sup>2</sup> Document EBPBAC33/1.

5. Le Directeur général a indiqué que la commission indépendante créée à la suite des allégations d'exploitation et d'abus sexuels dans le cadre de la riposte à la maladie à virus Ebola en République démocratique du Congo avait lancé une procédure pour faire appel à une entreprise externe expérimentée en la matière afin d'appuyer ses travaux. Dans l'immédiat, la politique de l'OMS sur la prévention du harcèlement sexuel et de la violence sexuelle est en cours de finalisation.

## **Point 2 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner**

### **2.1 Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (Document EBPBAC33/2)**

6. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a présenté le rapport et a félicité l'Organisation car son personnel était prêt pour le télétravail. Il a également indiqué que le Comité consultatif avait donné un avis positif à la suite de l'examen du Bureau régional de l'Europe et du Bureau de l'OMS en Turquie, et il a notamment salué l'attention portée aux activités d'assurance et les initiatives en faveur de solutions durables.

7. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a remercié le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance pour ses travaux, en particulier dans les domaines de la cybersécurité et de la prévention des fraudes, de même que pour son regard porté sur la santé mentale des membres du personnel de l'Organisation, avec la mise en relief des difficultés liées aux longues périodes de travail à distance et de la possibilité pour les fonctionnaires d'être confrontés à la lassitude et à des problèmes de santé mentale.

8. À cet égard, le Secrétariat a informé le Comité de la mise en place d'un plan de soutien à la santé mentale à court terme pour l'accompagnement du personnel. Le plan comprend des outils de gestion du stress ainsi que d'autres outils mis à la disposition du personnel au moyen de supports de communication. Le Secrétariat a fait remarquer que l'année 2021 avait été désignée « Année du respect sur le lieu de travail dans l'ensemble de l'Organisation », avec l'appui des associations du personnel, dans le but de mettre particulièrement en lumière les membres du personnel qui étaient confrontés à de nouvelles conditions de travail.

9. Pour ce qui est de l'exploitation et des abus sexuels, le Secrétariat a informé le Comité qu'une commission a été créée pour enquêter sur cette question, et qu'une entreprise externe a été chargée d'établir les faits concernant les allégations en République démocratique du Congo. Cette procédure servira de base pour prendre des mesures préventives qui seront appliquées dans le monde entier. La commission devrait remettre un rapport de situation préliminaire fin janvier 2021, puis des rapports actualisés en mars et en mai.

**Le Comité a pris note du rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

- a) de continuer de faire un suivi du bien-être des membres du personnel, et de se préoccuper de leur lassitude et de leurs problèmes de santé mentale, y compris lorsqu'ils travaillent à distance pendant de longues périodes ;**
- b) de s'employer à mettre en application rapidement et de façon exhaustive les recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ;**

- c) de faire le point sur les recommandations formulées précédemment par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif et sur leur mise en application ;
- d) de continuer de renforcer les fonctions essentielles comme les contrôles internes, les enquêtes et la cybersécurité, y compris en agissant le plus rapidement possible afin d'engager, au sein des services de contrôle interne, le personnel nécessaire pour traiter les enquêtes en souffrance dans l'Organisation ;
- e) de renforcer la coopération avec d'autres institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies pendant la mise à niveau du système de planification des ressources internes de l'Organisation, en tirant parti de leur expérience ; et
- f) de continuer à œuvrer à la mise en application de la politique de tolérance zéro de l'Organisation vis-à-vis de la fraude dans le domaine des achats, en particulier dans les situations d'urgence.

**Point 3 de l'ordre du jour Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations**

**3.1. Projet de budget programme 2022-2023 (Documents EB148/25 et EB148/25 Add.1)**

10. Le Secrétariat a présenté l'avant-projet de budget programme 2022-2023 en soulignant qu'il offrait l'occasion de se prévaloir des leçons tirées de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, une approche en deux étapes a été adoptée, afin de permettre l'adoption de l'avant-projet de budget programme à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021, puis un examen à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en 2022 à la lumière des conclusions du rapport du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie, qui sera soumis en mai 2021, et d'autres études pertinentes. Le projet prévoit une augmentation du budget total de 5 %, dont une augmentation de 19 % du segment de base, et la prolongation de 2023 à 2025 du treizième programme général de travail dont la mise en œuvre a été entravée par la pandémie.

11. L'avant-projet de budget programme 2022-2023 a été établi selon une approche axée sur les résultats ; le Secrétariat ne pourra procéder à son exécution qu'après son approbation officielle par l'Assemblée de la Santé.

12. Une proposition a été soumise au Comité afin que, dans un souci de transparence et pour une meilleure compréhension de l'évolution du budget, des informations plus précises soient communiquées sous la forme d'une brève introduction ou d'une annexe présentant une analyse comparative des dépenses précédentes, actuelles et proposées pour les principaux postes (frais de personnel, consultants, experts, services contractuels et voyages, par exemple) ainsi qu'un tableau des effectifs de personnel pour l'exercice biennal sur lequel porte le projet de budget programme qui indique le nombre de postes qu'il est prévu de supprimer, de créer ou de reclasser. Ainsi présentées, les informations permettraient de connaître les gains d'efficacité escomptés, en termes d'économies réelles, de méthodes de travail et de domaines où des efforts à cet égard pourraient être entrepris. Ce point pourra être encore débattu au sein d'un groupe de travail sur le financement durable.

13. Le Comité a appuyé les investissements ciblés et les quatre axes stratégiques de l'avant-projet de budget programme. Parallèlement, certains États Membres ont fait part de leurs préoccupations devant l'ampleur de l'augmentation du segment de base. En effet, comment assurer le financement durable de cette augmentation, étant donné que l'augmentation proposée accroîtrait encore la dépendance de l'OMS à l'égard des contributions volontaires ? Le Comité a demandé que des informations plus détaillées sur ce qu'impliqueraient les investissements supplémentaires proposés lui soient communiquées, y compris dans le cadre d'une séance d'information pour les États Membres. La nécessité de renforcer les fonctions de l'OMS a été particulièrement soulignée. Le Comité a demandé une ventilation de l'augmentation proposée du segment de base du projet de budget programme afin de savoir comment celle-ci serait allouée dans chaque Région de l'OMS et quelle serait la proportion de l'augmentation allouée aux pays.

14. Le Comité s'est félicité des informations contenues dans le rapport sur les progrès en vue de la réalisation du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et a demandé que la lettre annuelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) soit communiquée aux États Membres, conformément à la recommandation du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies.

15. En réponse aux questions soulevées, le Secrétariat a pris note du complément d'information souhaité par le Comité sur le financement de l'exercice 2022-2023. Le Secrétariat fournira les informations en temps voulu et organisera des consultations avec les États Membres dans la perspective de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé puis actualisera le projet de budget en conséquence. Il a également accepté de tenir une séance d'information sur ce qu'implique la prolongation de deux ans du treizième programme général de travail. En ce qui concerne les fonctions d'appui de l'OMS, la part du budget qui leur est consacrée a diminué ces dernières années et le Secrétariat a pris note de la volonté du Comité de revenir sur la question.

16. Concernant la transition pour la poliomyélite, le Secrétariat a indiqué que les estimations budgétaires avaient été fondées sur des projections faites il y a plusieurs années prévoyant une éradication mondiale de la maladie en 2022. Or celle-ci n'a pas encore été éradiquée en Afghanistan et au Pakistan, et des flambées dues à des poliovirus dérivés d'une souche vaccinale sont survenues dans d'autres régions. Les prévisions budgétaires correspondantes seraient revues au premier trimestre de 2021 et le Secrétariat fournirait des mises à jour sur demande. En attendant, le transfert des actifs de la lutte contre la poliomyélite restait une importante priorité pour l'Organisation et toutes les informations pertinentes seraient régulièrement fournies aux organes directeurs. Le Secrétariat mettait également à jour son approche de la recherche et de la détection des virus zoonotiques, les travaux à cet égard devant être finalisés au cours des prochains mois.

17. Le Directeur général s'est référé aux questions soulevées concernant la Fondation pour l'OMS et l'Académie de l'OMS, deux innovations majeures introduites par la transformation de l'Organisation. La Fondation pour l'OMS, en tant qu'entité indépendante accordant des subventions, représentait l'un des moyens de diversifier le financement de l'Organisation. Il s'agissait d'une entité juridique qui n'absorbait pas les ressources de l'OMS mais y contribuait. Le projet initial prévoyait la collecte de 1 milliard de dollars des États-Unis en trois ans. Environ 70 % des fonds collectés iraient à l'OMS, le solde étant réparti entre les autres acteurs mondiaux de la santé. Il était prévu que l'Académie de l'OMS serait autofinancée à moyen terme et qu'elle veillerait à ce que les activités de formation de l'OMS soient organisées et menées de manière optimale. Elle certifierait aussi les compétences enseignées et assurerait la formation et le renforcement des capacités tant pour les États Membres que pour le personnel.

18. Le Comité a noté que le produit 4.3.2 (Gestion et développement efficaces et efficients des ressources humaines pour attirer, recruter et fidéliser les talents en vue d'une bonne exécution des programmes) doit montrer que l'OMS, en tant que membre du système des Nations Unies, s'appuie sur les décisions et les recommandations de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi et à la rémunération du personnel.

- **Financement durable** (Document EB148/26)

19. Le Secrétariat a présenté le document sur le financement durable décrivant les problèmes auxquels l'Organisation est confrontée avec un modèle de financement qui ne lui permet pas de répondre à l'évolution de l'environnement de la santé publique et qui a conduit au sous-financement chronique de plusieurs domaines techniques. Le Comité a noté les problèmes que continuaient de poser la dépendance excessive à l'égard d'un nombre relativement restreint de grands donateurs et la difficulté d'attirer le personnel doté des compétences voulues. Le Secrétariat a également présenté le contenu d'un livre blanc complétant le document sur le financement durable dans lequel il est proposé de mettre sur pied un groupe de travail des États Membres pour relever les défis concernant le financement auxquels est confrontée l'Organisation.

20. Le Comité a exprimé son soutien en faveur d'une approche de financement durable qui, en premier lieu, identifie les fonctions essentielles de l'Organisation, évalue leurs coûts puis trouve les sources de financement appropriées. Il s'est félicité de la proposition de créer un groupe de travail sur le financement durable composé d'États Membres, tout en soulignant qu'il était important d'élargir le débat à propos du mandat de ce groupe.

21. Le Comité a suggéré que les travaux portent également sur les causes profondes des points évoqués, une attention particulière étant accordée aux sources de financement innovantes. Le Secrétariat a précisé que l'objectif était de présenter un premier rapport de situation à la prochaine réunion du Comité.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB148/25, EB148/25 Add.1 et EB148/26 ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

a) **de poursuivre ses efforts visant à résoudre les problèmes de financement récurrents de l'Organisation, notamment en fournissant des ressources suffisantes pour les fonctions d'appui, en particulier sachant que la proportion du budget consacrée à ces fonctions a diminué au cours des dernières années, de façon à garantir, entre autres, que les augmentations budgétaires correspondent à des efforts réalistes de mobilisation des ressources auprès de sources identifiables ;**

b) **de suivre l'approche en deux phases pour établir le projet de budget programme 2022-2023, l'augmentation du budget et la prolongation jusqu'en 2025 de la période pour atteindre les cibles du triple milliard prévues par le treizième programme général de travail ;**

c) **d'examiner comment donner suite aux prévisions de dépenses relatives à des propositions supplémentaires du Secrétariat, en se conformant aux bonnes pratiques utilisées pour les résolutions des États Membres ;**

d) **de fournir des informations complémentaires sur les implications de la prolongation du treizième programme général de travail ;**

- e) de continuer à mettre l'accent sur les quatre axes stratégiques du projet de budget programme : repenser la préparation et renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence sanitaire ; accélérer les progrès en vue des cibles des objectifs de développement durable ; améliorer la résilience en renforçant les systèmes de santé ; et renforcer le leadership de l'OMS dans le domaine scientifique et en matière de données ;
- f) de continuer à intégrer la transition pour la poliomyélite et de fournir des informations supplémentaires à ce sujet ;
- g) de veiller à ce que le projet de budget programme 2022-2023 reste centré sur les pays ;
- h) de continuer de présenter un rapport annuel sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ; et
- i) de présenter au Conseil exécutif, à sa cent quarante-huitième session, une proposition formelle pour la création d'un groupe de travail sur le financement durable.<sup>1</sup>

**Le Comité a en outre proposé, en vue d'orienter l'établissement par le Secrétariat du projet de budget programme 2022-2023, que le Secrétariat présente, en toile de fond du projet de budget programme, des estimations préliminaires par produits, ventilées selon les dépenses relatives au personnel et aux activités, aux fins d'information. Le Comité a demandé que le Secrétariat améliore encore le format de présentation des informations financières, en tenant compte des avis exprimés.**

### **3.2. Le point sur le financement et l'exécution du budget programme 2020-2021 (Document EB148/27)**

22. Le Secrétariat a fourni au Comité des informations actualisées sur le financement et l'exécution du budget programme 2020-2021 au 31 décembre 2020, notant que les chiffres définitifs pour 2020-2021 seraient soumis à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021. En particulier, le financement de l'exercice actuel semblait solide et conforme à l'exercice précédent (2018-2019). En outre, en ce qui concerne la qualité des fonds reçus et prévus, les chiffres montraient une augmentation du montant des contributions volontaires de base et des fonds thématiques, qui sont plus flexibles ou dont l'objet désigné se situe à un niveau très élevé. Dans le même temps, il existait encore des divergences entre les priorités stratégiques, les résultats et les grands bureaux, et l'Organisation restait excessivement dépendante d'un nombre limité de donateurs. À cet égard, le Secrétariat s'est engagé à continuer à rechercher : une allocation plus équitable et plus opportune des ressources entre les priorités stratégiques, les résultats et les grands bureaux ; et la diversification de la base de donateurs.

23. Malgré l'importance de la composante urgence des activités entreprises par l'Organisation en 2020, les chiffres relatifs à l'exécution du segment de base restaient élevés et comparables à ceux de l'exercice 2018-2019.

---

<sup>1</sup> La proposition a été révisée et diffusée dans le document EB148/26 Add.1.

24. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport et les chiffres actualisés, qui montrent que la situation globale en matière de financement et d'exécution du budget programme 2020-2021 est solide. Il s'est toutefois dit préoccupé par la dépendance persistante de l'Organisation à l'égard d'un nombre relativement faible de donateurs.

25. Le Comité a noté que les plus grands défis en matière d'exécution avaient été affrontés au niveau national, en raison de la pandémie de COVID-19. Il a exhorté le Secrétariat à prendre des mesures correctives à cet égard ainsi que des mesures visant à maintenir le bon niveau d'exécution des activités planifiées dans le cadre du budget programme 2020-2021.

26. Le Secrétariat a confirmé que des mesures étaient déjà prises pour relever les défis en matière d'exécution auxquels sont confrontés les pays, y compris la révision des lignes directrices normatives au regard des difficultés engendrées par la COVID-19 et le lancement d'un programme destiné à redynamiser les programmes essentiels de santé publique qui ont été interrompus dans des domaines liés à certaines maladies en particulier et en matière de vaccination et de santé sexuelle et reproductive. Des membres du personnel du Siège ont été affectés dans une vingtaine de pays pour soutenir ces efforts dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

- a) **de continuer à travailler à l'amélioration de l'allocation des ressources aux trois niveaux de l'Organisation, afin de donner suite au besoin exprimé de renforcer les bureaux de pays pour atteindre les cibles du triple milliard ; et**
- b) **d'identifier et d'intégrer les leçons tirées de la pandémie de COVID-19 dans la formulation du projet de budget programme pour 2022-2023.**

### **3.3 Barème des contributions pour 2022-2023 (Document EB148/28)**

27. Le Secrétariat a présenté le rapport sur le barème des contributions pour 2022-2023, notant qu'il contenait deux barèmes proposés en fonction du nombre total d'États Membres de l'Organisation au moment de l'adoption du projet de résolution.

28. Le Comité s'est dit préoccupé par le temps limité imparti à l'examen du rapport et a souligné la nécessité de nouvelles consultations sur les implications des barèmes proposés et des contributions des États Membres.

29. En réponse aux préoccupations du Comité, le Secrétariat a indiqué que l'adoption du barème des contributions n'a pas d'incidence sur le montant total des contributions fixées, dans la mesure où celui-ci est établi au titre de la résolution portant sur l'ouverture de crédits pour le budget programme. Il a en outre précisé qu'une option possible était de reporter la discussion et l'examen du projet de résolution à la trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration en mai 2021, date à laquelle le nombre d'États Membres soumis à des contributions fixées serait probablement connu avec certitude ainsi que le barème applicable parmi les deux proposés.

**Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif reporte l'examen de ce point, y compris le projet de résolution sur le barème des contributions pour 2022-2023, à la trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, de sorte que celui-ci puisse recommander l'adoption du projet de résolution par la Soixante-Quatorzième Assemblée de la Santé en 2021.**

### **3.4 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution (document EB148/29)**

30. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'état du recouvrement des contributions.

31. Étant donné qu'une décision relative au sujet abordé n'était pas attendue avant mai 2021 et que des paiements pouvaient encore être effectués avant cette échéance, le Président a proposé que l'examen du point à l'ordre du jour soit reporté à la trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration en vue de fournir aux États Membres des informations actualisées sur la situation et de convenir de recommandations à soumettre à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021.

**Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif reporte l'examen du point à l'ordre du jour, y compris le projet de résolution concernant les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, à la trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration de sorte que le Comité puisse faire le point de la situation et formuler une recommandation à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai.**

### **3.6 Le point sur le Fonds pour les infrastructures (Documents EB148/30 et EB148/31)**

- **Le point sur la gestion et les technologies de l'information (Document EB148/30)**

32. Le Secrétariat a fait le point sur la gestion et les technologies de l'information, notant qu'un certain nombre de mesures fondamentales avaient été prises pour mettre en œuvre le programme de cybersécurité de l'Organisation face à des cyberattaques qui se multiplient et gagnent en complexité, notamment : le renforcement du financement de la feuille de route sur la cybersécurité, l'augmentation des effectifs de l'équipe chargée de la cybersécurité, la création d'un centre géré et intégré d'opérations de sécurité, l'authentification améliorée des utilisateurs, le suivi continu des actifs informatiques de l'Organisation, la mise en place d'un système pour empêcher l'usurpation d'identité avec une adresse de courriel de l'OMS à destination du public et le retrait d'anciennes applications informatiques.

33. Le Comité a salué la réponse rapide de l'Organisation face aux cyberattaques. Il a encouragé le Secrétariat à investir davantage dans la cybersécurité et s'est félicité de la mise en place d'une équipe chargée spécifiquement de la cybersécurité.

34. Le Secrétariat a rappelé qu'il continuerait de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations et partenaires du système des Nations Unies, y compris le Centre international de calcul des Nations Unies, ainsi qu'avec le secteur privé, dans le but de mettre en commun les enseignements tirés et de partager les dernières informations et alertes en matière de cybersécurité. En outre, il a remercié les États Membres pour l'aide qu'ils ont apportée en prévenant et en contrant les cyberattaques au cours des mois précédents.

- **Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève (Document EB148/31)**

35. Le Secrétariat a présenté le rapport intitulé « Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève » informant le Comité que la construction du nouveau bâtiment s'était achevée en respectant le budget en novembre 2020 et que la rénovation du bâtiment principal débiterait en avril 2021.



36. En réponse aux questions du Comité concernant l'état des actuels bâtiments L1, L2 et M, le Secrétariat a confirmé que la stratégie actuelle était toujours en vigueur et que toute modification de cette stratégie serait soumise aux organes directeurs concernés selon l'usage habituel.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB148/30 et EB148/31.**

### **3.7 Transformation de l'OMS (Document EB148/32)**

37. Le Comité a reçu un rapport sur le processus de transformation de l'OMS, qui s'appuie sur le rapport présenté à la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019,<sup>1</sup> auquel sont intégrées les observations formulées lors des réunions des comités régionaux de l'OMS. Il a constaté que la pandémie de COVID-19 a renforcé l'importance du programme de transformation de l'OMS et son objectif de veiller à ce que l'Organisation soit en mesure de s'acquitter de son mandat.

38. Le Comité a en outre pris note d'un rapport plus complet sur le programme de transformation de l'OMS publié sur le site Web de l'Organisation et diffusé aux États Membres en décembre 2020, qui décrit les efforts visant à rendre l'Organisation plus flexible afin de répondre aux besoins des États Membres et de leur population, y compris pour ce qui est des pays où l'OMS n'est pas physiquement présente. Le Secrétariat a été invité à accélérer, dans toute la mesure possible, la mise en application de la transformation.

39. Les membres du Comité ont réaffirmé leur appui au programme de transformation. Ils ont ainsi insisté sur le fait que les besoins des pays sont au cœur des activités de l'Organisation et que la transformation de l'OMS aux trois niveaux de l'Organisation est un élément fondamental du treizième programme général de travail et pris note du fait que tout cela repose sur une présence fiable, et correctement financée, de l'Organisation dans les pays. Le Comité s'est montré particulièrement satisfait des travaux menés dans le domaine de la santé numérique.

40. Le Comité a reconnu que les attentes vis-à-vis de l'OMS sont de plus en plus fortes, et a insisté sur le fait que les priorités de la transformation devraient être mises à jour dans le sillage de la pandémie afin de s'assurer que la fonction d'appui aux pays et la présence dans les pays soient adaptées et dotées des capacités et des financements suffisants de sorte que l'Organisation soit en mesure de répondre aux besoins et aux demandes en constante évolution des pays et des partenaires en faisant preuve de souplesse.

41. Le Comité a accueilli favorablement les changements issus du processus de transformation, notamment la nouvelle division Préparation aux situations d'urgence, le renforcement de la fonction de communication, le nouveau Bureau de la Scientifique-Cheffe, ainsi que les évolutions au niveau des partenariats et de la mobilisation des ressources.

42. Il a été souligné qu'une présence adaptée dans les pays dépend clairement de la mise en œuvre élargie des initiatives de transformation aux trois niveaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines des ressources humaines, de la planification, de la mobilisation de ressources et du financement, et de l'allocation des ressources, associée au déploiement de processus techniques, administratifs et pour les relations extérieures.

---

<sup>1</sup> Document A72/48.

43. Le Comité a fait savoir combien il est important de disposer d'informations plus détaillées sur le processus de transformation afin de faciliter l'évaluation des réalisations des pays, et il a souligné que ces précisions rendraient les États Membres attentifs aux incidences budgétaires.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

- a) **de prendre des mesures visant à combler les lacunes en matière de mise en application de la stratégie de transformation au regard du déséquilibre fréquemment constaté entre les ressources disponibles à l'échelle des pays et les besoins des États Membres et des partenaires ;**
- b) **dans la mesure où le processus de transformation s'inscrit dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies, de continuer à jouer le rôle de coordonnateur et à nouer un dialogue avec les autres entités du système des Nations Unies, en particulier à l'échelle des pays ;**
- c) **de s'assurer de l'engagement à grande échelle et continu des membres du personnel dans le processus de transformation ;**
- d) **de mesurer en permanence les avancées et de transmettre les informations aux États Membres ;**
- e) **de tenir compte, dans le plan classé par ordre de priorité pour la poursuite de la mise en application de la transformation, des conclusions et des recommandations du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ainsi que de l'évaluation externe du programme de transformation.**

**3.8 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS**  
(Document EB148/INF./1)

**3.9 Rapport de l'Ombudsman** (Documents EB148/INF./2 et EB148/INF./3)

**3.10 Mise à jour concernant les ressources humaines** (Document EB148/44)

**3.11 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel**  
(Documents EB148/45 et EB148/45 Add.1)

**3.12 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale**  
(Document EB148/46)<sup>1</sup>

44. Le Comité a examiné en les regroupant les cinq points énoncés ci-dessus.

45. Le représentant des associations de personnel de l'OMS a déclaré que le personnel avait fait preuve d'un plus grand dévouement et d'un plus grand engagement que jamais en permettant à l'Organisation de continuer à s'acquitter de son mandat pendant une pandémie mondiale. Il a souligné que la restructuration dans le cadre de la transformation devait aligner les processus dans tous les

---

<sup>1</sup> Le document EB148/46 n'a pas été publié ; le Secrétariat a présenté oralement une mise à jour sur ce point.

bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OMS et assurer la sécurité de l'emploi. La mise en place par le Secrétariat de mesures pour protéger la santé mentale du personnel, sur laquelle les conditions de travail pendant la pandémie pourraient avoir une incidence négative, a été essentielle. Le représentant a réitéré la demande des associations du personnel tendant à ce que la politique de l'OMS relative aux comportements abusifs, ainsi que son plan de mise en œuvre, soient présentés. À cet égard, le Secrétariat a précisé qu'à la suite de consultations avec les associations de personnel et d'une séance d'information à l'intention des États Membres, la politique de l'OMS serait publiée début 2021. Le Secrétariat a souligné également qu'il pourrait organiser des séances d'information supplémentaires au besoin.

46. L'Ombudsman a présenté son rapport, en soulignant l'effet de la pandémie sur les conditions de travail et l'impact qu'elle pourrait avoir sur le bien-être et la santé mentale du personnel. Il a constaté que des mesures avaient été instaurées pour soutenir le personnel, en indiquant que ces efforts devraient se poursuivre. Il a noté que les appels mondiaux actuels en faveur de l'égalité raciale et de la fin de la discrimination rappelaient le dialogue en cours sur ce thème au sein de l'OMS. Il a salué les mesures prises pour lutter contre la discrimination au sein de l'Organisation et a encouragé la direction à continuer à s'attaquer à des problèmes tels que le racisme.

47. Le Secrétariat a présenté la mise à jour concernant les ressources humaines et les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel, puis a donné un bref aperçu du rapport de la Commission de la fonction publique internationale. Il a expliqué, en particulier, que des groupes de travail avaient été créés pour traiter des questions importantes découlant de la situation provoquée par la COVID-19 et de son impact sur le personnel, tels que la présence sur le site, les aménagements des modalités de travail, les modalités contractuelles et la santé mentale du personnel. Le Directeur général a déclaré 2021 « Année du respect sur le lieu de travail dans l'ensemble de l'Organisation » et a encouragé une collaboration étroite et permanente entre la direction et le personnel. Le Secrétariat a décrit les difficultés que présente la situation financière en matière de planification et de gestion du personnel et a mis en exergue les principales initiatives en cours en matière de ressources humaines.

48. Répondant aux questions de membres du Comité, le Secrétariat a précisé que les résolutions soumises au Comité introduisaient des amendements rendant le Statut du personnel et le Règlement du personnel conformes aux recommandations de la Commission de la fonction publique internationale et à la pratique suivie dans l'ensemble du régime commun des Nations Unies.

49. Enfin, le Secrétariat a fourni un résumé du rapport de la Commission de la fonction publique internationale et de ses recommandations sur le barème des traitements de base ; les allocations pour enfants et personnes à charge au second degré ; la prime de danger ; et les lieux d'affectation difficiles de niveau E.

50. Le Comité s'est félicité du travail accompli en vue de parvenir à la parité hommes-femmes et à la diversité en matière de genre, soulignant l'utilisation positive des médias sociaux comme outil de communication pour attirer davantage de personnel originaire de pays en développement. Il a salué les efforts consentis par le Directeur général pour améliorer l'équilibre hommes-femmes, en particulier dans les postes supérieurs à tous les niveaux de l'Organisation, mais s'est dit préoccupé par la diminution du pourcentage de femmes à la tête de bureaux de pays, qui est passé de 39,3 % en juillet 2019 à 37,9 % en juillet 2020. À cet égard, le Secrétariat a souligné que la mise à jour des ressources humaines faisait apparaître les progrès sur une période de trois ans et qu'une fluctuation des chiffres au cours de cette période était possible. En particulier, s'il avait en effet légèrement diminué entre 2019 et 2020, le pourcentage de femmes chefs de bureau de pays en 2020 était néanmoins plus élevé qu'en 2017.

51. Le Comité a souligné que la question de l'amélioration de la répartition géographique au sein du personnel de l'Organisation devait être envisagée avant tout du point de vue de la répartition géographique des États Membres et non de celle des Régions de l'OMS. La méthode fondée sur les Régions qui est utilisée dans la mise à jour concernant les ressources humaines pouvait servir de source d'information complémentaire.

52. Comité s'est également félicité de l'approche de la mobilité géographique telle qu'elle est décrite dans le rapport et a demandé qu'elle soit appliquée dans l'intérêt de l'Organisation et qu'on mette en relief les implications en matière de coûts. Le Comité a souhaité des éclaircissements supplémentaires sur l'utilisation accrue de membres du personnel titulaires de contrats à court terme et de non-membres du personnel, et a demandé si le recours à ce type d'emploi était le résultat du financement instable de l'OMS.

53. Le Comité a noté que les mesures en cours visant à aider les bureaux de pays étaient entravées par le montant insuffisant des fonds durables pour le renforcement des capacités dans les pays dans le domaine des ressources humaines.

54. Le Comité s'est félicité des mesures prises en faveur de la santé mentale du personnel et des efforts entrepris pour lutter contre le harcèlement et l'abus d'autorité au travail, en se référant en particulier à deux politiques de l'OMS, à savoir celle sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, ainsi que celle sur la prévention des comportements abusifs et la lutte contre ceux-ci et son plan de mise en œuvre. Le Comité a également rappelé au Secrétariat les multiples demandes formulées ces dernières années par les organes directeurs pour obtenir des mises à jour plus complètes sur l'élaboration des politiques ainsi que les ressources pour les fonctions d'appui, afin de prévenir et de combattre le harcèlement et les comportements abusifs à l'égard du personnel et des bénéficiaires, et a réitéré son souhait d'être mieux informé quant à l'élaboration des politiques en la matière.

55. Le Comité a remercié l'Ombudsman pour le travail accompli et souhaitait savoir quel avait été l'effet de la pandémie sur le nombre de cas portés à l'attention du Bureau de l'Ombudsman. L'Ombudsman a informé le Comité que si le nombre de cas soumis à son Bureau au Siège était resté stable – 323 cas en 2020 contre 329 l'année précédente – des signes tendaient à montrer que pendant la pandémie les membres du personnel étaient moins disposés à faire appel à l'Ombudsman. Le Bureau a donc pris l'initiative de contacter les équipes et les départements afin de déterminer comment le personnel réagissait aux conditions de travail pendant la pandémie. Les résultats de cette initiative ont été positifs.

56. Compte tenu du fait que l'OMS fait partie du régime commun des Nations Unies, le Comité a souligné qu'en élaborant des politiques en matière de ressources humaines, le Secrétariat devrait être guidé par les principes convenus au sein de ce régime. Il en va de même pour la diversité du personnel, qui a fait l'objet de discussions approfondies au sein de la Commission de la fonction publique internationale et qui a donc été rapportée dans le rapport annuel de la Commission pour l'année 2018 à l'annexe V, dans lequel une définition pertinente et des indicateurs spécifiques de cette notion ont été fournis. Le rapport de la Commission avait été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 73/273 intitulée « Régime commun des Nations Unies ».

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports contenus dans les documents EB148/44 et EB148/45 et d'adopter les trois résolutions contenues dans le document EB148/45. Le Comité a en outre proposé, à titre d'orientation pour la mise en œuvre par le Secrétariat des mandats existants, que le Secrétariat :**

- a) continue de s'efforcer d'améliorer la représentation géographique des pays non représentés et sous-représentés ;**

- 
- b) **poursuive la mise en œuvre des recommandations de l’Ombudsman, notamment celles formulées les années précédentes ;**
  - c) **prenne des mesures pour atteindre l’objectif de la parité hommes-femmes à tous les niveaux de l’Organisation, en particulier à la tête des bureaux de pays ;**
  - d) **continue de mettre en place des mesures visant à appuyer le personnel et à traiter les problèmes de santé mentale du personnel dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et envisage notamment d’autres modalités de travail ;**
  - e) **renforce ses efforts visant à réduire le temps nécessaire pour recruter les membres du personnel, notamment à des postes de haute responsabilité ;**
  - f) **présente des statistiques sur les tendances en matière de congés maladie et d’heures supplémentaires dans les prochains rapports sur les ressources humaines ;**
  - g) **envisage la mobilité interorganisations dans le cadre de la politique mondiale de mobilité ;**
  - h) **présente des informations actualisées et un aperçu complet du fonctionnement et des ressources des fonctions d’appui aux travaux visant à prévenir et à combattre le harcèlement et les comportements abusifs à l’égard du personnel et des bénéficiaires ;**
  - i) **de tenir les États Membres informés de l’élaboration de la stratégie sur la diversité et l’inclusion pour le personnel de l’OMS et de solliciter leur avis à cet égard, cette stratégie devant être guidée par les principes convenus dans le cadre du régime commun des Nations Unies ; et**
  - j) **de tenir les États Membres informés de l’élaboration de la politique de prévention des comportements abusifs et de solliciter leur avis à cet égard, cette politique devant être guidée par les principes convenus dans le cadre du régime commun des Nations Unies.**

### **3.13 Collaboration avec les acteurs non étatiques**

- **Rapport sur l’application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques**  
(Document EB148/39)

57. Le Comité a reçu le cinquième rapport annuel sur le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques qui comprenait des mises à jour de toutes les Régions de l’OMS, et il a noté qu’un document contenant une réponse complète de l’administration avait été établi et que le réseau de points focaux avait été réactivé afin de garantir une approche institutionnelle et simplifiée pour atténuer les risques potentiels, faciliter les échanges de connaissances et diffuser les bonnes pratiques et les approches innovantes aux trois niveaux de l’Organisation. En outre, le Comité a été informé que des outils actualisés de communication et de renforcement des capacités avaient été élaborés pour appuyer les collaborations au niveau des pays.

58. Le Comité a noté que l'application du Cadre était conforme à la transformation de l'OMS et qu'elle était cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable, par l'intermédiaire du treizième programme général de travail.

59. Le rapport a montré que la pandémie de COVID-19 avait entraîné une augmentation substantielle des demandes de collaboration avec des acteurs non étatiques, y compris des entités du secteur privé, la riposte à la pandémie de COVID-19 requérant des mesures intersectorielles. On a estimé que cette augmentation des demandes a eu l'avantage d'amener de nouvelles entités sur la scène de la santé publique mondiale, notamment celles qui sont actives dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, de l'intelligence artificielle, des applications numériques et des services financiers.

60. Le Comité a dit apprécier les précisions du rapport et s'est félicité d'un mécanisme d'officialisation des relations entre l'Organisation et les acteurs non étatiques tels que le secteur privé et les organisations de la société civile, y compris l'accréditation potentielle pour assister aux réunions régionales de l'OMS, tout en protégeant dans le même temps l'intégrité, la réputation, la transparence, la neutralité et le mandat de santé publique de l'Organisation. À cet égard, le Comité a souligné l'importance d'une stratégie aux niveaux mondial et régional pour la collaboration avec les acteurs non étatiques.

- **Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS**  
(documents EB148/40 et EB148/40 Add.1)

61. Le Comité a été informé qu'il y a actuellement 217 acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, parmi lesquels figurent des organisations non gouvernementales, des associations commerciales internationales et des fondations philanthropiques qui entretiennent une collaboration régulière, durable et systématique avec l'Organisation, contribuant à son mandat en matière de santé publique.

62. Le Comité a indiqué qu'une vérification diligente avait été effectuée pour toutes ces entités, que les plans de collaboration passés et proposés avec 77 entités avaient été examinés dans le cadre de la période d'examen triennal actuelle, et qu'il était proposé de confirmer le renouvellement de leurs relations officielles avec l'OMS. Une liste des 77 acteurs non étatiques a été fournie au Comité.

63. Deux demandes complètes ont été reçues d'acteurs non étatiques demandant à être admis à des relations officielles et ont été examinées afin de garantir que les critères et autres conditions établis dans le Cadre de collaboration, notamment la vérification diligente, sont respectés. Les deux entités, la Fondation Botnar et Vital Strategies, Inc., remplissaient les critères établis et leurs demandes sont présentées au Conseil pour examen.

64. Il a été proposé de reporter à la cent cinquantième session du Conseil, en janvier 2022, l'examen de deux entités, afin de ne pas compromettre la collaboration existante avec les acteurs non étatiques concernés. Il s'agit des entités suivantes : Helen Keller International et l'United States Pharmacopoeial Convention.

65. Il a été proposé de mettre fin aux relations officielles avec une autre entité, Project Orbis International, Inc., car les activités communes ont considérablement diminué au cours des dernières années et un plan global de collaboration serait difficile à élaborer.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB148/39 et EB148/40 et d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 19 du document EB148/40. Il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants, de prendre rapidement des mesures pour élaborer une stratégie de collaboration entre l'OMS et les acteurs non étatiques à la fois aux niveaux mondial et régional, et de fournir des ressources pour le Siège et les bureaux régionaux, y compris des ressources pour permettre aux bureaux régionaux de procéder à une vérification diligente des acteurs non étatiques.**

**Point 4 de l'ordre du jour. Adoption du rapport et clôture de la réunion**

66. Le Comité a adopté son rapport.

= = =